

Dossier suivi par : Service du Tableau / Ornella Polinus

A-ROH
SASU d'architecture

N° d'Ordre : S24041

Date : 16 mars 2023

TAB-INS-S24041

Objet : notification d'inscription à l'Ordre

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que notre Conseil, au cours de sa réunion du 14 mars 2023, a prononcé l'inscription au Tableau de votre société, sous le numéro national S24041.

Vous trouverez ci-après le détail de cette décision, qui lui confère le titre de société d'architecture.

Je vous invite à vous rendre dès à présent sur « l'Espace architectes » de la société, sur le site du Conseil national de l'Ordre, pour y télécharger son attestation d'inscription. Pour obtenir ses identifiants de connexion, rentrez son numéro d'Ordre (S24041) sur le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.architectes.org/user/password/architecte>

Il vous appartient désormais de remplir, dans les meilleurs délais, les obligations suivantes :

- 1/ immatriculer la société au registre du commerce et des sociétés ;
- 2/ nous faire parvenir dans les deux mois la copie d'un extrait K-bis ;
- 3/ établir votre tampon et votre papier à en-tête, sur lesquels devront figurer les mentions suivantes : dénomination sociale de la société, forme juridique (suivie de la mention « d'architecture ») ; adresse du siège social ; numéro SIRET et numéro d'inscription à l'Ordre des architectes.

Les services du Conseil régional restent à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.

Confraternellement,



Le Secrétaire
Frédéric Quevillon

Décision d'inscription au Tableau de l'Ordre des architectes d'Île-de-France

Vu les articles 10, 11, 12, 13 et 23 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu les articles 18 à 20 du décret n° 1977-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession ;

Vu les articles 40 à 43 du règlement intérieur de l'Ordre des architectes ;

Considérant la demande d'inscription de la société A-ROH ;

Considérant les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Considérant que la société A-ROH remplit les conditions légales, morales et professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte ;

Par ces motifs

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, lors de sa réunion officielle du 14 mars 2023, prononce l'inscription de la société A-ROH au Tableau de l'Ordre des architectes, sous le numéro national S24041.



Le Président,
Fabien Gantois